

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
**Séance du 04 juillet 2024**

. Nombre de membres : 31  
. En exercice : 31  
. Nombre de présents ou représentés : 24  
. Ayant pris part au vote : 24  
  
. Votes :  
↳ Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0  
  
. Adoptée à : l'unanimité  
  
. Date de la convocation :  
↳ 05 juin 2024  
. Transmise en Préfecture le :  
  
. Affichée le :

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix heures trente, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83, sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU, Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée, Conseiller Départemental du VAR

Le secrétaire de séance désigné est Marie-Hélène PARENT, Adjointe au Maire de Hyères-les-Palmiers.

**Présents :**

Christian **SIMON**, Robert **BENEVENTI**, Claude **ALEMAGNA**, Philippe **BARTHELEMY**, Paul **BOUDOUBE**, Thierry **BONGIORNO**, Bernard **CHILINI**, Romain **DEBRAY**, Bryan **JACQUIN** (suppléant de Michel GROS), Laurent **GUEIT**, Anne-Marie **METAL**, Jacques **PAUL**, Michel **PERRAULT** (suppléant de Sylvie SIRI), Louis **REYNIER**, René **UGO**, Thierry **ALBERTINI**, Yannick **SIMON**, Hervé **STASSINOS**, Marie-Hélène **PARENT**, Valérie **RIALLAND**.

**Procurations :**

Charlotte **BOUVARD** (suppléante de Gil BERNARDI) à Hervé STASSINOS, Josiane **CHIODI** (suppléante de Frédéric MASQUELIER) à René UGO, Blandine **MONIER** à Christian SIMON, Jean-Louis **PORTAL** à Yannick SIMON.

**Excusés :**

Didier BREMOND, Chantal LASSOUTANIE (suppléante Didier BREMOND), Valérie MONDONE (suppléante de Josée MASSI), Nathalie PEREZ-LEROUX, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Dominique LAIN, Claude CHEILAN, Philippe LEONELLI, Josée MASSI, Richard STRAMBIO.

---

**N° 2024-41 : Conseil d'Administration, Collège des Collectivités affiliées,  
Remplacement d'un Administrateur suppléant**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par mail en date du 17 mai 2024 il a été porté à sa connaissance la démission de Madame Paméla D'HABIT au sein du Conseil municipal de MAZAUGUES. De ce fait Madame Paméla D'HABIT qui siégeait au sein du Conseil d'Administration dans le Collège des Représentants des communes affiliées en qualité de suppléante de Laurent GUEIT, Maire de MAZAUGUES, membre titulaire, perd sa qualité pour pouvoir siéger valablement.

Il convient en conséquence de modifier la composition du Collège des Représentants des communes affiliées du Conseil d'Administration en application du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et, plus particulièrement, de l'article 17 modifié par le Décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 – Art. 5.

En effet, en cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des Communes ou des Etablissements Publics au Conseil d'Administration du Centre de Gestion est remplacé par son suppléant. Lorsque le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les Communes, soit les Etablissements Publics. Si, pour les mêmes motifs, le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel à son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant.

Monsieur le Président indique que la liste présentée par l'Association des Maires du VAR concernant le Collège des représentants des communes affiliées, issue du scrutin du 28 octobre 2020, est établie ainsi qu'il suit concernant le premier candidat non élu figurant sur ladite liste : Arnaud LATIL, Maire de CARQUEIRANNE

De fait Arnaud LATIL, Maire de CARQUEIRANNE, devient donc Membre suppléant de Laurent GUEIT, Maire de MAZAUGUES, membre titulaire dans le Collège des représentants des communes affiliées au Centre de Gestion.

Le Conseil d'Administration,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré

APPROUVE le remplacement de Madame Pamela D'HABIT qui, du fait de sa démission au sein du Conseil municipal de MAZAUGUES, perd sa qualité pour pouvoir siéger valablement.

APPROUVE la désignation de M. Arnaud LATIL, Maire de CARQUEIRANNE, qui devient membre suppléant de Laurent GUEIT, Maire de MAZAUGUES, membre titulaire dans le Collège des Représentants des communes affiliées au Centre de Gestion.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 04 juillet 2024.

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

**Pour extrait conforme,**

Le Président du CDG 83,

Christian SIMON,  
Maire de LA CRAU,  
Conseiller Métropolitain de  
Toulon Provence Méditerranée,  
Conseiller Départemental du VAR

